

Rome, 20 Septembre 1960

**CENTRE INTERNATIONAL D'ETUDES POUR LA CONSERVATION  
ET LA RESTAURATION DES BIENS CULTURELS**

**ASSEMBLEE GENERALE  
1ère Session  
Rome, 14, 15 et 16 Décembre 1960**

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

(Tel qu'établi par le Conseil provisoire lors de sa 5e session mai 1960)

<u>POINT</u>	<u>TEXTE DE REFERENCE</u>
1. Ouverture officielle de la session	
2. Adoption de l'ordre du jour de l'Assemblée générale	Règlement intérieur Art. 9 Document AG 1/1
3. Adoption du Règlement intérieur de l'Assemblée générale	Statuts Art. 5 Document AG 1/2
4. Election du Président de l'Assemblée générale	Statuts Art. 5 Règlement intérieur Art. 19
5. Confirmation par l'Assemblée de la nomination du Directeur du Centre	Statuts Art. 10
6. Approbation des rapports du Conseil provisoire:	
a. Rapport moral	Statuts Art. 6. d Document AG 1/3
b. Structure financière du Centre et rapport financier	Statuts Art. 6. e Document AG 1/4
7. Conseil du Centre:	
a. Election des membres	Statuts Art. 6. b Règlement intérieur Art. 63
b. Fonctions spéciales	
c. Modalités de réunion	

8.	Secrétariat du Centre:	Statuts	Art. 10
	a. Le secrétaire exécutif et le personnel italien		
	b. Composition du personnel international et liaison avec divers organismes		
9.	Les membres du Centre :		
	a. L'UNESCO et sa contribution	Statuts	Art. 12
	b. Liste des Etats ayant adhéré au Centre	Document	AG 1/5
	c. Contribution à payer par les Etats membres en 1961 et 1962	Statuts	Art. 10. f
	d. Autres formes de contribution	Statuts	Art. 10. g
10.	Orientation générale du Centre et activités en rapport avec le nouvel exercice budgétaire	Statuts	Art. 6. a
	a. Introduction par le Président du Conseil provisoire		
	b. Exposé par le Directeur		
	c. Discussion		
11.	Examen et approbation du budget pour 1961-62	Statuts	Art. 6. e
12.	Collaboration avec d'autres organisations internationales :	Statuts	Art. 6. a
	a. UNESCO et Conseil international des musées (ICOM)	Statuts	Art. 1. b
	b. Institut international pour la conservation des objets d'art et d'histoire (IIC)		
	c. Autres organismes internationaux		